



Menuisier qui invoque la faute du maçon

Par **avenant**, le **18/04/2009** à **09:37**

Bonjour,

Lors de la pose des menuiseries extérieures (portes et fenêtres) dans notre maison, l'artisan menuisier n'a pas mis toutes ses menuiseries à niveau. Une porte a été posée 3 cm plus bas que les autres. Autrement dit il n'a pas posé toutes ces portes au même niveau.

Ce décalage de 3cm pose évidemment problème pour la pose de carrelage, pour ouvrir la porte en question etc...

Lorsque nous lui faisons remarquer cette erreur, le menuisier cherche à dégager sa responsabilité en nous disant qu'il s'est certainement basé sur le "trait des 1 mètre" du maçon et que surement ce trait avait été mal tracé par le maçon. Bien évidemment, ce trait du maçon n'est plus visible aujourd'hui (les murs intérieurs de la maison ont été recouverts d'enduit).

Il nous semble que de la part du menuisier, avancer une telle hypothèse très douteuse (qui plus est sans aucune preuve et désormais invérifiable) est un peu facile et est faire preuve de mauvaise foi.

Il nous semble que le menuisier est tenu de mettre lui-même ces portes à niveau, qu'il est responsable de son travail et qu'il n'a pas quoiqu'il en soit à se fier aux niveaux pris par un autre avec lequel il n'a jamais eu de contact.

C'est au menuisier d'"assumer" la responsabilité de cette porte mal posée.

Qu'en pensez-vous ?

Merci de votre aide.

Cordialement.